

SNCF Réseau / Renouvellement du viaduc de Marly-le-Roi

Groupe de suivi du chantier

CHARTRE DE DU GROUPE DE SUIVI – Cadre de travail et règles de fonctionnement

Préambule

Le groupe de suivi a été mis en place en réponse aux demandes formulées par la Ville lors de la réunion publique des 17 mars 2016 et suite à la recommandation du commissaire enquêteur dans ses conclusions de l'enquête publique de mai 2016.

La présente charte fixe le cadre de travail et les règles de fonctionnement du groupe de suivi du chantier de renouvellement du viaduc de Marly Le Roi de janvier 2017 à juin 2019. Les membres du groupe de suivi s'engagent à suivre les règles de la présente charte.

Elle est disponible sur le site internet du projet www.renouvellement-viaduc-marly.fr rubrique dialogue et échanges.

1. Les objectifs du groupe de suivi

L'objectif du groupe est de permettre un échange entre d'une part :

- le maître d'ouvrage du chantier (SNCF Réseau),
- le maître d'œuvre (SNCF Réseau),
- et l'entreprise en charge des travaux (Groupement VINCI Construction),

et d'autre part des représentants :

- des riverains du viaduc,
- des habitants de Marly le Roi,
- des usagers de la ligne L.

La ville de Marly-le-Roi sera également représentée lors de ces échanges, ainsi que le conseil de Quartier des Grandes Terres, Vergers, Plateau, Vauillons, Bois Martin.

Le Groupe de Suivi sera le lieu privilégié pour :

- informer le public de l'avancement des travaux et des étapes du chantier à venir ;
- et inversement, recueillir les questions et préoccupations des participants en vue d'y apporter des réponses le plus rapidement possible.

2. La constitution du groupe de suivi

Le groupe de suivi est constitué de 15 membres titulaires représentant de riverains, d'habitants et d'usagers de la ligne L.

Ils ont été désignés le 12 décembre 2016 en présence des représentants de la Ville et de SNCF Réseau, parmi les candidatures déposées en ligne ou par envoi postal du formulaire d'inscription, entre le 7 novembre 2016 et le 6 décembre 2016.

Seul un représentant par foyer a été retenu.

Plusieurs collègues ont été constitués pour retenir 15 titulaires de façon représentative :

- Association des riverains « ARBABV »
- Riverains relogés pendant les périodes de sécurisation
- Cité Blumenthal
- Résidence des Vauillons
- Avenue de l'Abreuvoir

- Allée des Épines
- Quartier du Bois Martin
- Habitants et / ou usagers

En complément de ces 15 personnes, une place est réservée pour un [représentant du conseil du quartier](#) des Grandes Terres, Vergers, Plateau, Vauillons, Bois Martin.

3. Les membres du groupe de suivi

Les membres désignés lors du tirage au sort en date du 12 décembre 2016 sont :

Collège	Nom Prénom des Titulaires	Nom Prénom des Suppléants
Association de riverains « ARBABV »	Mme BESNARD	1 personne
Riverains relogés pendant les périodes de sécurisation	M. AUGAIS M. ou Mme CHRISTIN (1 personne) M. ou Mme CORET (1 personne) M. ou Mme MARACHE (1 personne)	M. DE LA ROCQUE DE SEVERAC
Cité Blumenthal	Mme CARDOSO	Mme RATSIMA
Résidence des Vauillons	Mme NANECOU	
Avenue de l'Abreuvoir	M. DA COSTA FARO M. GINET	M. GERBAUX M. PENTEL
Allée des Épines	M. ou Mme BARON (1 personne) Mme MOREAU	M. CHAGNAUD M. GUIBERT M. LARIBLE M. MARIE
Quartier du Bois Martin	M. FOURCHY	
Habitants et / ou usagers	Mme DELON BRIDIER M. OLIVIER M. VERDIER	M. AGUILO M. BERNARD M ou Mme CASSAGNE (1 personne) M. DAGALLIER M. LE CLAIRE M. MARTIN LECOINTE

Les noms des membres du groupe de suivi et des suppléants sont rendus publics sur le site du projet afin que les non-inscrits puissent, s'ils le souhaitent, identifier une personne pouvant porter leur message au sein des réunions de suivi.

Les membres, titulaires et suppléants, n'apparaissent que dans un seul collège, même s'ils pourraient appartenir à plusieurs.

Les places réservées (titulaires et suppléants) pour le représentant de l'association « ARBABV » et le représentant du conseil du quartier des Grandes Terres, Vergers, Plateau, Vauillons, Bois Martin ne sont pas nécessairement nominatives.

4. Les règles de participation

Dans le cadre de cette démarche, les membres du groupe de suivi s'engagent à participer aux réunions ou à signaler toute absence [au moins une semaine avant la tenue de la réunion](#). En cas d'absence signalée :

- la place sera prioritairement proposée aux suppléants du même collège ;
- A défaut de confirmation sous 48h, la place sera proposée indifféremment à tous les autres suppléants, par mail.

Pour chaque proposition, lorsqu'il y a plusieurs suppléants, la réponse la plus rapide sera prise en compte pour valider la participation au groupe de suivi.

En cas d'absence non excusée d'un membre titulaire, SNCF Réseau et la Ville se réservent le droit de nommer un nouveau membre titulaire, tiré au sort, préférentiellement parmi les suppléants du même collège, soit à défaut parmi l'ensemble des autres suppléants.

5. Le rythme des réunions de suivi

La première réunion du groupe de suivi se tiendra [en janvier 2017](#).

La périodicité envisagée est d'une réunion environ tous les 2/3 mois jusqu'à la fin du chantier (prévue au [printemps 2019](#)). Les réunions seront organisées en tant que de besoin, en fonction de l'actualité du projet.

6. Le déroulement des réunions de suivi

a AVANT LA RÉUNION

L'invitation au participant sera envoyée par mail, [un mois avant la tenue de la réunion](#) avec le Groupe de Suivi.

Pour préparer l'ordre du jour, les membres du groupe de suivi peuvent soumettre leurs propositions de point à évoquer [jusqu'à deux semaines avant la tenue de la réunion](#).

b PENDANT LA RÉUNION

Lieu

L'invitation précisera le lieu de la réunion qui se tiendra à Marly-le-Roi, le soir et en semaine.

Le déroulé

SNCF Réseau et de l'entreprise en charge des travaux présentent la période de chantier concernée à travers un exposé accessible aux membres du groupe de suivi (public non initié). Il s'agira de présenter d'une part, les travaux qui ont été réalisés et d'autre part, d'aborder précisément l'ensemble des travaux planifiés pour la période allant jusqu'à la prochaine réunion de suivi.

En complément des informations travaux, SNCF Réseau mettra à disposition du groupe de suivi l'information relative aux conséquences de ces travaux, en précisant plus particulièrement les points suivants :

- Travaux de nuits
- Bruits et nuisances sonores
- Stationnement
- Accès riverains
- Cheminements piétons
- Coupure de circulations routières
- Coupure de circulations des trains

Les membres du groupe de suivi disposent d'un temps de parole pour questionner les intervenants et/ou exposer leurs arguments, soumettre des suggestions et/ou des recommandations.

La parole est libre en réunion de suivi. Les membres du groupe de suivi s'engagent à respecter les règles de courtoisie et à partager le temps de parole.

Un modérateur sera présent pour encadrer les échanges.

c APRÈS LA RÉUNION

Un compte-rendu des échanges avec un relevé des décisions est établi par SNCF Réseau. Il est envoyé aux membres du groupe de suivi [trois semaines au plus tard après la réunion](#).

Le groupe de suivi a alors [une semaine pour soumettre ses remarques](#). Sans retour [sous une semaine, le compte-rendu est réputé validé](#) en l'état. Il est alors envoyé par mail à tous les membres du groupe de suivi (titulaires et suppléants), puis diffusé publiquement sur le site internet.
